

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers
En exercice: 10
Présents : 7

DELIBERATION N° 08 -2017

Séance du lundi 16 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi 16 janvier 2017 à 18 h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 9 janvier 2017 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. ROBERT Joël, Mme Noëlle STEFANI, Mme Danielle BLANC

Absent excusé : Pierre POUILLARD

Absent non excusé : Jean-Claude FAURE

Céline TRUCH, absente a donné pouvoir à Jean-Pierre NOMIUS

Secrétaire de séance : Noëlle STEFANI

OBJET : Convention Syme05 – Programme construction réseau Année 2016 – AU 16119 POSTE LES ALLAUDS

Le Maire propose à l'assemblée de signer le projet de convention entre le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes et la Commune de Lardier et Valença relative au programme de construction de réseau 2016.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation financière aux investissements du SyME05 dans le cadre des programmes de travaux pour le projet du raccordement DE DONATO Poste LES ALLAUDS, étant entendu que M. DE DONATO s'engage à régler le supplément relatif au raccordement téléphonique.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de son Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré, le 16 janvier 2017

